

Scoutisme et quartiers prioritaires

Questions financières et matérielles

→ Principe général : Pas de projet sans budget !

Un budget sert un projet : il s'agit pour le groupe de créer un projet d'activités de scoutisme répondant aux besoins éducatifs des enfants et des jeunes sur un périmètre d'action spécifique : le quartier prioritaire.

Pour financer ce projet, le groupe établit **un budget prévisionnel**. Celui-ci récapitule toutes les dépenses liées au nombre et à la nature des activités, en estimant le nombre de participants à ces activités. Avec une estimation précise, il est plus facile d'identifier les recettes à réunir pour équilibrer le budget.

Pour vous aider sur **les questions budgétaires et matérielles**, et dans **vos demandes de financement**, voici quelques indications tirées de l'expérience de groupes Scouts et Guides de France ouverts sur les quartiers.

Pour toutes remarques et autres enrichissements : quartiersprioritaires@sgdf.fr. Merci d'avance !

→ Les principales dépenses à envisager dans le budget

1. Les dépenses liées aux projets d'activités

Frais de transport & déplacement

Dans le budget prévisionnel, les frais de transport des enfants et des jeunes liés au projet d'activités (sorties, week-ends, mini camp ou camps) sont à prendre en compte.

Pour les coûts de déplacement des responsables, deux solutions s'offrent à vous :

- les remboursements, sur la base des frais kilométrique
- l'abandon de frais, qui donne lieu à un avoir fiscal (à condition de payer des impôts sur le revenu).

Intendance

Certaines associations comme la Banque alimentaire ou les Restos du Cœur, peuvent vous donner des conserves ou des produits frais pour réduire ce poste de dépense.

Soyez toutefois attentifs aux dates de péremption des produits.

Activités dites de consommation

Le projet d'animation privilégie les activités scoutées de pleine nature (enthousiasmantes, à moindre coût, qui développent la débrouillardise des enfants et des jeunes...). La participation à une activité de loisirs dite « de consommation » doit rester exceptionnelle, même si les enfants le réclament. Pour inscrire cette activité dans le projet du scoutisme, les jeunes sont invités à participer à l'organisation et à l'animation du projet. Le coût de l'activité se prévoit dans le budget.

2. Les dépenses liées au fonctionnement du groupe

Equipement des jeunes

Lors de l'adhésion d'un enfant ou d'un jeune aux activités du groupe, l'achat du matériel nécessaire au scoutisme peut représenter une difficulté pour la famille. Le groupe peut proposer des solutions à ces soucis matériels, afin de faciliter l'intégration de l'enfant.

Par exemple, il est possible d'organiser un système de prêt de petit matériel au sein du groupe.

Le budget prévisionnel intégrera le coût de la constitution de ces trois stocks et de leur remplacement progressif :

- **Stock de matériel de campisme de base** : Sac de couchage, tapis de sol, lampe de poche, matériel de cuisine individuel...
- **Stock de matériel de confort personnel** : Les jeunes viennent souvent avec un nombre d'habits limités notamment pour lutter contre les intempéries. Afin de leur assurer un minimum de confort et d'hygiène durant les activités, prévoyez un stock de matériel composé de : pulls, capes de pluie, bottes, chaussettes, sous-vêtement de rechange, casquettes...

Il est possible de réduire le coût de constitution de ces deux stocks en s'adressant à des structures partenaires (Emmaüs, Secours Populaire, Caritas Secours Catholique) pour des dons.

- **Stock de tenues** : Chemises, foulards, écussons, bagues de foulard...

Matériel de campisme du groupe

Lors de l'ouverture d'un groupe, tout ne peut pas être acheté dès la première année. Il est alors possible de faire jouer la solidarité en :

- demandant au territoire si du matériel est disponible suite à la fermeture de groupes ;
- demandant l'aide des autres groupes du territoire pour du matériel qu'ils auraient en trop.

Cela doit rester une solution transitoire, notamment si le matériel est déjà utilisé depuis de nombreuses années et présente des signes de fatigue. Les enfants et les jeunes doivent pouvoir découvrir puis pratiquer le scoutisme avec du matériel en parfait état de marche (confort + sécurité + motivation assurés).

En cas d'achat, le montant du stock de matériel nécessaire est évalué et son achat peut être réparti sur plusieurs exercices comptables.

Dans le cas où un groupe aurait déjà du matériel, il doit prendre en compte l'amortissement * dans les dépenses prévisionnelles : on pourra compter 5% du budget prévisionnel total pour ce renouvellement.

*L'amortissement se calcule en fonction de la durée de vie du matériel : si on estime qu'une tente a une durée de vie de 10 ans, dans 10 ans elle aura une valeur de 0 et logiquement il faudra la remplacer. On peut compter alors 1/10e du prix, par année pendant 10 ans pour permettre de renouveler la tente dans 10 ans.

Formation des chefs

Pour faciliter l'accès du groupe aux jeunes adultes, le groupe peut proposer une aide au financement des stages de formation. Mais la possibilité d'obtenir un stage à moindre coût ne doit pas devenir la seule source de motivation d'un animateur à rejoindre le groupe !

Concernant le financement du BAFA plusieurs pistes sont possibles :

- La CAF en remplissant le document lors de chaque session de formation ;
- Le Conseil Général (selon les départements)
- Le territoire SGDF
- le FSI (le Fond de Solidarité inter Territorial)
- Les communes

Lors de la constitution d'un dossier de subvention, n'oubliez pas d'inclure les montants demandés dans la partie recettes du budget prévisionnel.

L'équipe de groupe ou le territoire peut responsabiliser le jeune vis-à-vis de ces démarches tout en lui proposant de l'accompagner. Les Points Informations Jeunesse ou centres sociaux peuvent également aider les jeunes à trouver ces financements.

→ Les recettes spécifiques :

1. La participation des familles

Pour le calcul de la participation aux activités, il faut tenir compte de leur coût mais aussi des moyens financiers des familles. Le principe est que l'action proposée hors quartier ne soit jamais gratuite. (Ce qui est gratuit ne vaut rien)

- **La cotisation/l'adhésion annuelle** : L'adhésion permet au jeune d'être assuré et de recevoir les revues du mouvement, ce qui participe du développement de son sentiment d'appartenance. Cette cotisation est calculée en fonction des revenus des familles. Si toutefois elle était un frein, parlez-en avec votre territoire.

- **La participation aux projets d'activités** :

a. Les Activités Scoutes de Proximité, destinées à faire découvrir le scoutisme dans le quartier, à proximité des lieux d'habitation des familles sont proposées à tous, gratuitement.

b. Les week-ends et mini camps

La connaissance des familles permet de relativiser la demande de participation financière faite aux parents. En observant les habitudes des groupes, il paraît raisonnable de faire participer les parents à hauteur de 5€ (ce qui équivaut à 3 repas) par journée d'activité complète :

- 5€ pour un week-end
- 15€ pour 3 jours complets.

Néanmoins, pour certaines familles, payer 2 ou 3 euros, pour chaque journée d'activité sera déjà une somme importante. Il pourra être décidé de faire un règlement en plusieurs fois, ou de réduire la participation à une participation symbolique.

Cette participation financière peut être réglée à l'aide de bons ATL* (aide aux temps libres) aides financières accordés à leurs allocataires au niveau départemental par certaines CAF, si les activités se déroulent en période de vacances scolaires.

*Les Bons ATL portent selon les CAF d'autres noms : Bons CAF, Bons vacances, Bons loisirs, Bons VACAF...

c. Le camp d'été

Pour le calcul du prix du camp plusieurs éléments rentrent en ligne de compte, le principal étant le paiement par de nombreux parents avec les bons ATL.

Nous conseillons de fixer un montant minimum qui peut aussi varier selon le quotient familial.

Exemple de tarifs demandé aux familles :

Camp de 7 jours : 20€, 30€, 40€

Camp de 14 jours : 30€, 45€, 60€

Attention, les aides de la CAF diffèrent selon les départements, et les catégories pour le quotient familial changent souvent !

3.2. Avance de trésorerie du groupe

Les subventions qui financent le groupe sont souvent versées tardivement (comme le sont d'ailleurs les bons ATL et les chèques vacances ...). Il semble judicieux d'anticiper ces versements tardifs en étudiant avec le territoire la possibilité d'une avance de trésorerie.

3.3. Les recettes publiques : les subventions

Certaines communes soutiennent les groupes engagés en quartiers. Il existe des aides spécifiques, mises en place par l'état (Politique de la Ville) pour les projets menés en quartiers prioritaires. Renseignez-vous auprès de la ville, du conseil général ou régional pour connaître ces dispositifs d'aides.

3.4. Les recettes privées

Vous pouvez aussi solliciter des financeurs privés. Ceux-ci sont souvent nombreux à souhaiter aider les associations engagées dans les quartiers prioritaires.

Certains financeurs fournissent des dossiers types. Votre dossier séduira s'il est synthétique et fait apparaître sur la première page ce qui intéresse les financeurs : le titre de l'action, l'objectif de l'action, le quartier, le nombre de bénéficiaires et les moyens de l'action, l'aide financière demandée.

Exemple de financeurs potentiels :

- Les clubs tels que : Rotary, Lion's ... qui regroupent un ensemble de chefs d'entreprise ou notables souvent prêts à aider individuellement des enfants dans un projet global.
- Les Fondations des grandes entreprises présentes dans le secteur du groupe local (type fondation Truffaut ...)

Les « Bourses Soleil », un coup de pouce pour les louveteaux jeannettes !

Les « Bourses Soleil » sont des aides financières individuelles ou collectives pour aider les enfants de 7 à 11 ans à partir en camp et/ou la formation de leurs chefs !

Elles proviennent des fonds récoltés par les enfants dans le cadre de la campagne inter-mouvements des Kilomètres de Soleil. Il faut faire une demande en début d'année scolaire ou juste avant les camps auprès de commissions locales.

Toutes les infos sur: <http://www.kilometres-de-soleil.ccf.fr/la-campagne/les-bourses-soleil>

Pour t'aider à écrire ton dossier :

Tu trouveras dans Doc en stocks **un dossier de demande de subvention type** pour financer des activités de scoutisme avec des jeunes de quartiers (rubrique diversité – ouverture aux quartiers prioritaires).

Les responsables administratifs et financiers de vos territoires sont là pour vous aider dans ces démarches !